



FORMATION INCENDIE

RECYCLAGE ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (ESI)



DESCRIPTION

- Formation aux équipiers de seconde intervention (ESI) ayant déjà suivi une formation initiale
- Actualiser leurs connaissances et compétences d'intervention
- Maintenir un niveau opérationnel, en conformité avec les exigences réglementaires et les risques spécifiques à leur environnement professionnel.



OBJECTIFS

- Identifier les risques et dangers spécifiques à leur environnement de travail.
- Vérifier et utiliser efficacement les équipements de lutte contre l'incendie.
- Réagir de manière appropriée à un début d'incendie ou à une situation d'urgence.
- Coopérer avec les équipes internes et les secours externes lors d'une intervention.
- Appliquer les procédures et consignes spécifiques liées à leur poste.



PROGRAMME

- Rappel théorique (1h30)
- Vérification et manipulation des équipements (1h30)
- Techniques d'intervention (2h)
- Scénarios pratiques et mises en situation (2h)



MÉTHODES DE FORMATION

- Approche participative
- Apports théoriques
- Démonstrations techniques
- Pratique active
- Analyse réflexive



DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Certificat délivré au stagiaire ayant participé à la formation, validé le questionnaire d'évaluation et la partie pratique.

RÉFÉRENCE : RECYESI



MSÉCURITÉ

DURÉE

- 7h (1 jour)

PUBLIC

- ESI ayant besoin d'un recyclage
- Les salariés désignés pour intervenir en appui des équipes internes ou externes dans des situation d'urgences

PRÉREQUIS

- Avoir une formation initiale de ESI
- Avoir une aptitude physique compatible

PARTICIPANTS

- Session de 2 à 10 personnes

FORMATEURS

- Pompiers professionnels en activité
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine
- Compétences pédagogiques de formateur.

RÉGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

Article R. 4227-39

- La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Nous réalisons une analyse préalable des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap dès son inscription. Cela nous permet d'identifier les adaptations nécessaires pour offrir une formation équitable et accessible.



Formation
réalisée sur
feu réel, avec
un générateur
de flamme



QUELQUES CHIFFRES


70% des entreprises victimes d'un sinistre majeur disparaissent dans les mois qui suivent

1 Français sur 3 n'est pas au courant des mesures incendie dans son entreprise

59% des employés souhaiteraient plus de mesures de prévention incendie dans leur entreprise

Source : « Règles de sécurité d'un ERP », Service Public, site officiel de l'administration française, 2017

 www.msecu.fr

 06 79 63 43 65

 contact@msecu.fr



MSÉCURITÉ